

Accès – migration des commandes en cours : Règles de gestion

GT Migration →

Commandes Accès

Commande démarrée

Une commande en cours est une commande dont le traitement initial* est terminé, càd que l'OI a déjà émis :

- AR / CR CMD / CMD STOC
- AR / CR CMD / CR MAD

- AR / CR CMD HOTLINE / CMD STOC
- AR / CR CMD HOTLINE

* Pendant toute la période de gel pré-migration, les commandes bloquées dans un statut intermédiaire du traitement initial pourront être débloquées.

Commande en cours de traitement

Toute commande démarrée et non clôturée est une commande en cours et peut être migrée.

Exemples :

- Avec un Reprov à Chaud/E-mutation clôturé et en attente de réception d'un CR STOC ou d'un CR MAD
- Un Froid en cours (CR STOC KO ou Notif Racc KO reçu),
- Un CR MAD émis et en attente du CR MES.

Commande non clôturée

Une commande reste en cours tant que le **CR MES** n'a pas encore été reçu par l'OI et que :

- Le CR ANNUL n'a pas été émis par l'OI
- Ou qu'un CR MAD KO n'a pas été émis par l'OI

Commandes Accès

Version protocolaire

Toutes les commandes dont la version du protocole d'accès est **antérieure à la dernière version -1**, doivent être clôturées avant la migration.

Les commandes dont la mise en service n'aura pas pu être faite, à cause d'un froid en cours par exemple, devront être clôturées et repassées dans la dernière version du protocole ou la version -1.

Commandes non-conformes

Les commandes en cours **non-conformes** doivent être corrigées avant la migration pour facturation.

La correction peut se faire par une :

- remise en conformité par l'OC ou l'OI,
- annulation par l'OC avec passage d'une nouvelle commande.

Exemple : commandes avec Prise existante = N et un CR HOTLINE sans un CR STOC OK reçu et sans Reprov à Chaud ou E-mutation.

Reprovisionings

Les Reprovisionings à Chaud ou Emutation doivent être clôturés avant la migration **avec une Notification de Reprovisioning envoyées** à l'OC.

Commandes Accès

Règles générales

Avant toute migration, **un contrôle de qualité des données** doit avoir lieu entre l'OI cédant et les OC présents sur son réseau afin de régulariser la situation de certaines commandes (écrasement à tort, annulations ou CR MES non reçu, etc.)

Une **période de gel** de prise de commande sera mise en place avant la migration

Un délai sera défini par OI cédant pour **écouler les commandes en cours** avant migration

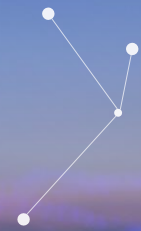
Mode OI Passif

Les commandes en RACCO par l'OI devront être finalisées entre l'OC & l'OI cédant ou annulées suivant les modalités définies précédemment avant la migration vers l'OI prenant.

Non-respect des règles

Quel process suivre en cas de non-respect des règles décrites dans ce documents ?

- **Annulation à l'initiative de l'OC sous un délai**
- **Ou à défaut un CR MAD KO par l'OI à l'issue du délai (s'assurer que l'OC l'a bien intégré) ?**



www.axione.com